

Comité permanent du droit des brevets

Dix-neuvième session
Genève, 25 – 28 février 2013

**RAPPORT SUR LE SYSTÈME INTERNATIONAL DES BREVETS :
ANNEXE II RÉVISÉE DU DOCUMENT SCP/12/3 REV.2**

Document établi par le Secrétariat

1. À sa dix-huitième session, tenue du 21 au 25 mai 2012 à Genève, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) est convenu que le document SCP/18/2 (annexe II révisée du document SCP/12/3 Rev.2) serait actualisé sur la base des observations reçues des États membres.
2. Des informations actualisées concernant les lois nationales sur les brevets ont été reçues des États membres suivants : Australie, Mexique et Zambie.
3. Conformément à la décision susmentionnée, le Secrétariat a actualisé l'annexe II du document SCP/12/3 Rev.2, qui contient des informations concernant certains aspects des lois nationales ou régionales sur les brevets, à savoir l'état de la technique, la nouveauté, l'activité inventive (évidence), le délai de grâce, la divulgation suffisante, les exclusions de la brevetabilité et les exceptions et limitations relatives aux droits. Ces informations sont disponibles sur le site Web du forum électronique du SCP à l'adresse http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html.

[Fin du document]